



**Santé
Ontario**

États financiers

31 mars 2020



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À Santé Ontario

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de Santé Ontario qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et les états des résultats, de l'évolution de la dette nette et des flux de trésorerie pour la période allant du 6 juin 2019 au 31 mars 2020, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Santé Ontario au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour la période allant du 6 juin 2019 au 31 mars 2020, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de Santé Ontario conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de Santé Ontario à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si Santé Ontario a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de Santé Ontario.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de Santé Ontario;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de Santé Ontario à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener Santé Ontario à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

La vérificatrice générale,



Bonnie Lysyk, MBA, FCPA, FCA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 24 juin 2020

Le 24 juin, 2020

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La direction et le conseil d'administration sont responsables des états financiers ainsi que de toute autre information contenue dans le présent rapport. Les états financiers ont été dressés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et renferment, s'il y a lieu, des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

Santé Ontario tient à respecter les normes les plus élevées en matière d'intégrité et de services aux patients. Pour protéger son actif, l'organisme a mis en place un ensemble solide et dynamique de contrôles et de procédés financiers internes traduisant un bon équilibre coûts-avantages. La direction a élaboré et maintient des contrôles financiers et administratifs, des systèmes d'information et des pratiques de gestion de manière à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière. Des vérifications internes sont effectuées pour évaluer les systèmes et pratiques de gestion, et des rapports sont remis au comité de vérification et des finances.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019, il incombait au conseil d'administration Santé Ontario, par l'intermédiaire du comité de vérification et des finances, de s'assurer que la direction avait assumé ses responsabilités en ce qui concerne la présentation de l'information financière et les contrôles internes. Le comité rencontre régulièrement la direction, le vérificateur interne et le vérificateur général pour s'assurer que chaque partie s'est bien acquittée de ses fonctions respectives et pour examiner les états financiers avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration. Le vérificateur général a directement et pleinement accès au comité de vérification et des finances, en présence ou non de la direction, afin de discuter de sa vérification et de ses conclusions quant à l'intégrité de l'information financière et à l'efficacité des contrôles internes.

Les états financiers ont été examinés par le bureau du vérificateur général de l'Ontario. Il incombe au vérificateur général d'exprimer son opinion quant à savoir si les états financiers donnent une image fidèle des résultats conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Dans son rapport, le vérificateur général fait part de son examen et de son opinion.

Au nom de la direction Santé Ontario,

Responsable financier intérimaire,



Elham Roushani, BSc, CPA, CA

Directeur, rapports financiers,



Melissa Sears, CPA, CA

État de la situation financière

Au 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

	2020
	\$
Actifs financiers	
Trésorerie (note 5)	31 924
Placements (note 6)	54 016
Comptes débiteurs (note 7)	162 564
	<hr/> 248 504
Passifs	
Comptes créditeurs et charges à payer (note 8)	231 912
Produits reportés (note 9)	4 764
Obligations découlant d'un contrat de location-acquisition (note 10)	830
Avantages complémentaires postérieurs à l'emploi autres que les prestations du régime de retraite (note 11)	2 175
Produits reportés liés aux immobilisations (note 12)	63 148
	<hr/> 302 829
	<hr/> (54 325)
Actifs non financiers	
Immobilisations corporelles (note 13)	67 648
Charges payées d'avance et autres actifs (note 14)	23 533
	<hr/> 91 181
	<hr/> 36 856

Engagements et éventualités (notes 19 et 20)

Garanties (note 21)

Les notes annexées font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration



Directeur



Directeur

États des résultats

Pour la période allant du 6 juin 2019 au 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

	2020
	\$
Produits	
Ministère de la Santé (note 9a)	999 080
Amortissement des produits reportés liés aux immobilisations (note 12)	8 945
Autres produits et recouvrements	1 393
Fonds de subventions (note 9a)	680
	1 010 098
Charges	
Service de cancérologie et de dépistage	471 028
Services relatifs aux maladies rénales chroniques	227 324
Programme de remboursement des médicaments contre le cancer	195 777
Services numériques	80 147
Programme Services communs pour la santé	13 868
Programme Qualité des services de santé	10 248
Services intégrés de Santé Ontario	9 655
Programme de promotion et recrutement des professions de santé	2 051
	1 010 098
Excédent d'exploitation	-
Actifs nets transférés vers Santé Ontario (note 4)	36 856
Excédent	36 856
Excédent accumulé, au début de la période	-
Excédent accumulé, à la fin de la période	36 856

Les notes annexées font partie intégrante des présents états financiers.

État de l'évolution de la dette nette

Pour la période allant du 6 juin 2019 au 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

	2020
	\$
Dette nette, au début de la période	-
Excédent	36 856
Actifs non financiers transférés vers Santé Ontario (note 4)	(98 585)
Évolution des actifs non financiers :	
Acquisition d'immobilisations corporelles	(7 112)
Cession d'immobilisations corporelles (note 13)	205
Amortissement des immobilisations corporelles	9 243
Évolution des charges payées d'avance et autres actifs non financiers	5 068
Évolution de la dette nette	<u>(54 325)</u>
Dette nette, à la fin de la période	(54 325)

Les notes annexées font partie intégrante des présents états financiers.

État des flux de trésorerie

Pour la période allant du 6 juin 2019 au 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

	2020
	\$
Opérations d'exploitation :	
Excédent	36 856
Évolution des postes hors trésorerie :	
Amortissement des immobilisations corporelles	9 243
Comptabilisation des produits en capital reportés (note 12)	(8 945)
Perte sur cession d'immobilisations corporelles (note 13)	205
Diminution (augmentation) des :	
Comptes débiteurs	(14 253)
Charges payées d'avance et autres actifs non financiers	5 068
Comptes créditeurs et charges à payer	(34 498)
Avantages complémentaires postérieurs au départ à la retraite autres que les prestations de retraite (note 11)	(43)
Produits reportés (note 9)	(65 075)
Soldes hors trésorerie transférés vers Santé Ontario (note 4)	73 089
	<hr/> 1 647
Opérations de capital :	
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 13)	(7 112)
Opérations de placement :	
Produits des placements arrivés à échéance	30 489
Opérations de financement :	
Apports affectés reçus liés aux immobilisations (note 12)	7 003
Paiements liés à des obligations découlant d'un contrat de location-acquisition (note 10)	(103)
	<hr/> 6 900
Augmentation de la trésorerie	31 924
Trésorerie, au début de la période	-
Trésorerie, à la fin de la période	31 924

Les notes annexées font partie intégrante des présents états financiers.

Notes accompagnant les états financiers

Pour la période se terminant le 31 mars 2020

(en milliers de dollars)

1. Nature des activités

Santé Ontario (l'organisme) est un organisme de la Couronne constitué le 6 juin 2019 en vertu de la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés (la Loi)*. La Loi représente un élément essentiel du plan du gouvernement visant à établir un réseau de soins de santé intégré. L'organisme est responsable de la mise en œuvre des stratégies liées au système de santé élaborées par le ministère de la Santé (le Ministère) et de la gestion des besoins en services de santé dans l'Ontario conformément aux stratégies liées au système de santé du Ministère afin de veiller à la qualité et la durabilité du système de santé provincial. Les objectifs de l'organisme sont énoncés dans la Loi et les règlements connexes de l'Ontario.

En vertu de la Loi, la lieutenant-gouverneure en conseil nomme les membres du conseil d'administration de l'organisme. Ces derniers siègent également au conseil d'administration du Réseau Trillium pour le don de vie, du Réseau Télémédecine Ontario et de chacun des quatorze réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS) de la province. Les opérations financières de ces entités ne sont pas comptabilisées dans les états financiers de l'organisme.

La Loi autorise la ministre de la Santé (la Ministre) à transférer des actifs, des passifs, des droits, des obligations et des employés de certains organismes du gouvernement vers Santé Ontario, un prestataire de services de santé ou un réseau de prestation de soins intégré. La Loi autorise également la Ministre à dissoudre les organismes ayant fait l'objet d'un transfert. Le processus de transition est continu et devrait prendre plusieurs années.

Le 13 novembre 2019, la Ministre a émis des arrêtés de transfert pour les cinq organismes provinciaux suivants : Action Cancer Ontario, le Conseil ontarien de la qualité des services de santé, CyberSanté Ontario, Services communs pour la santé Ontario et Agence de promotion et de recrutement de ProfessionsSantéOntario. Depuis le 2 décembre 2019, les employés, les actifs, les passifs, les droits et les obligations de chacun des cinq organismes ont été pleinement transférés vers Santé Ontario.

Depuis le 2 décembre 2019, conformément aux 14 arrêtés de transfert ultérieurs émis par la ministre en vertu de la Loi, les RLISS ont collectivement transférés 183 postes d'employés autres que les soins en milieu communautaire et à domicile vers Santé Ontario (voir la note 17). Les RLISS sont des régies de la santé responsables de l'administration régionale des services de santé publique en Ontario, notamment la planification, l'intégration et la distribution des fonds dédiés aux services de santé provinciaux.

L'organisme est essentiellement financé par le ministère de la Santé (le Ministère) de la province de l'Ontario. En tant que société de la Couronne de la province de l'Ontario, l'organisme est exonéré de l'impôt le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables du secteur public du Canada et tiennent compte des importantes conventions comptables suivantes.

Notes accompagnant les états financiers

Pour la période se terminant le 31 mars 2020

(en milliers de dollars)

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés à la période à laquelle les opérations ou événements qui les génèrent se produisent, comme décrit plus bas. Tous les produits sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice, excepté lorsque la comptabilité d'exercice ne peut pas être déterminée avec une certitude raisonnable ou lorsque l'estimation n'est pas réaliste.

(i) Transferts gouvernementaux

Les transferts du ministère à d'autres entités du gouvernement sont appelés des transferts gouvernementaux.

Les transferts gouvernementaux sont comptabilisés à titre de produits reportés lorsque les critères d'admissibilité pour l'utilisation du transfert, ou les conditions ainsi que les mesures et communications de l'organisme relatives à l'utilisation du transfert créent un passif. Ces transferts sont comptabilisés comme produits si les conditions sont respectées et, le cas échéant, si l'organisme se conforme à l'utilisation convenue du transfert.

Tous les autres transferts gouvernementaux, sans modalités pour l'utilisation du transfert, sont comptabilisés comme produits lorsque le transfert est autorisé et que l'organisme satisfait aux critères d'admissibilité.

Les transferts gouvernementaux reçus pour l'acquisition d'immobilisations sont comptabilisés à titre de produits reportés liés aux immobilisations et sont amortis selon la même méthode que les immobilisations associées.

(ii) Apports non gouvernementaux

L'organisme a reçu l'approbation de la lieutenante-gouverneure de l'Ontario de recevoir des fonds d'autres sources que le ministère de la Santé et de générer des produits en lien avec des activités précises comme indiqué dans le décret 322/2020. Les autres produits et recouvrements, non assortis de conditions, sont comptabilisés à titre de produits lorsque le transfert est autorisé et que l'organisme satisfait aux critères d'admissibilité.

Les apports non gouvernementaux avec des affectations d'origine externe sont comptabilisés à titre de produits reportés si les conditions de leur utilisation ou les conditions ainsi que les mesures et communications de l'organisme relatives à l'utilisation du transfert créent un passif. Ces ressources sont comptabilisées à titre de produits si les conditions sont respectées et, le cas échéant, si l'organisme respecte l'utilisation convenue du transfert.

(iii) Produits de placements

Les produits de placements obtenus sont comptabilisés comme sommes dues au Ministère.

Notes accompagnant les états financiers

Pour la période se terminant le 31 mars 2020

(en milliers de dollars)

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le coût de tous les services reçus pendant l'année sont imputés aux charges.

Les charges comprennent les subventions et les paiements de transfert versés aux bénéficiaires en vertu d'entente de financement. Les subventions et transferts sont comptabilisés en tant que charges lorsque le transfert est autorisé et que le bénéficiaire satisfait aux critères d'admissibilité. Les recouvrements liés aux subventions et transferts sont comptabilisés en tant que réduction des charges lorsque le recouvrement est raisonnablement estimé et susceptible de se produire.

L'organisme enregistre un certain nombre de ses charges par programme. Le coût de chaque programme comprend les paiements de transfert directement liés à la prestation du programme.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

L'organisme considère les dépôts bancaires, les certificats de placements garantis avec une échéance initiale de trois mois ou moins comme de la trésorerie.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur lorsqu'ils sont acquis ou émis. Lors de périodes ultérieures, les instruments financiers (y compris les placements) sont comptabilisés au coût ou au coût amorti après dépréciation, le cas échéant. L'actif financier est soumis à des tests de dépréciation s'il existe une indication objective de dépréciation. Lorsqu'un placement subit une moins-value durable, le placement est déprécié et la perte est comptabilisée dans l'état des résultats. Pour les comptes débiteurs, lorsqu'une perte est considérée comme probable, la créance client est comptabilisée au montant recouvrable estimatif net et la perte est comptabilisée dans l'état des résultats. Les coûts de transaction liés à une acquisition ou une vente d'instruments financiers sont facturés au coût de l'instrument financier. Tous les instruments financiers sont classés au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

Niveau 1 : cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques

Niveau 2 : données d'entrée autres que les cours inclus dans le niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif soit directement (les prix) soit indirectement (calculées à partir des prix)

Niveau 3 : données d'entrée pour l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur les données d'entrée observables du marché.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant. Les coûts liés aux immobilisations comprennent les coûts directement liés à l'acquisition, la conception, la construction, le développement, l'amélioration ou le perfectionnement des immobilisations corporelles. Les coûts associés à la main-d'œuvre interne et de tiers sont immobilisés dans les logiciels en lien avec le développement de projets de technologie de l'information.

Notes accompagnant les états financiers

Pour la période se terminant le 31 mars 2020

(en milliers de dollars)

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée de vie estimée de l'actif, comme suit :

Actif	Durée de vie utile
Matériel informatique	4 ans
Logiciels	3 ans
Logiciels – applications commerciales développées à l'interne	3-10 ans
Mobilier de bureau et matériel	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail restante

Les terrains et les bâtiments comprennent quatre pavillons donnés à l'origine par la Société canadienne du cancer – Division de l'Ontario, et transférés à l'organisme par Action Cancer Ontario. Ils sont comptabilisés à une valeur nominale, car leur juste valeur n'a pu être raisonnablement déterminée au moment de la réception du don.

Lorsqu'une immobilisation ne présente plus aucun potentiel de service à long terme pour l'organisme, le différentiel de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle doit être comptabilisé en gain ou en perte, selon le cas, dans l'état des résultats.

Pour l'actif acquis ou mis en usage au cours de l'exercice, l'amortissement est calculé pour les mois restants.

Charges de retraite

Les employés transférés vers l'organisme ont continué d'être inscrits à leur régime de retraite.

L'organisme comptabilise sa participation au Healthcare of Ontario Pension Plan (HOOPP) et au régime de pension de retraite de la fonction publique (RFPF), des régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées, comme des régimes à cotisations déterminées, étant donné que l'organisme ne dispose pas des renseignements nécessaires pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées. Les cotisations de l'organisme sont donc comptabilisées comme si les régimes étaient des régimes à cotisations déterminées, et sont passées en charges au moment où elles sont exigibles.

L'organisme administre également un régime à cotisations déterminées pour les employés transférés par CyberSanté Ontario. Les placements sont gérés par Financière Sun Life du Canada, Inc. Au titre du régime, l'organisme verse une cotisation égale à celle des employés jusqu'à un maximum de 6 % de leurs revenus annuels. Les cotisations de l'organisme au régime sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Avantages complémentaires postérieurs à l'emploi autres que les prestations du régime de retraite

Le coût des avantages complémentaires postérieurs à l'emploi autres que les prestations du régime de retraite est déterminé par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et est passé en charges au moment où les services sont rendus. Les ajustements à ces charges découlant des changements d'estimations et les gains et pertes actuariels sont amortis sur la

Notes accompagnant les états financiers

Pour la période se terminant le 31 mars 2020

(en milliers de dollars)

durée moyenne estimée du reste des années de service des groupes de salariés concernés selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Utilisation des estimations

La préparation des états financiers exige que la direction réalise des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants comptabilisés au titre de l'actif et du passif et sur la présentation de l'actif et des éventualités à la date des états financiers ainsi que sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges au cours de l'exercice. Les postes assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent les charges réparties au prorata et les comptes débiteurs relatifs aux dépenses en médicaments, les charges réparties au prorata et les recouvrements liés aux subventions et transferts, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, et les avantages complémentaires postérieurs à l'emploi autres que les prestations du régime de retraite. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Budget

L'organisme n'avait pas de budget approuvé par le conseil pour la première période allant du 6 juin 2019 au 31 mars 2020.

4. Transferts vers Santé Ontario

Le 2 décembre 2019, les employés, l'actif, le passif, les droits et obligations de chacun des cinq organismes (Action Cancer Ontario, Conseil ontarien de la qualité des services de santé, CyberSanté Ontario, Services communs pour la santé Ontario et Agence de promotion et de recrutement de ProfessionsSantéOntario) ont été pleinement transférés vers Santé Ontario sans indemnisation. Le résultat net de cette opération de restructuration sur l'organisme a été de 36 856 \$. Vous trouverez ci-dessous des détails sur l'actif net transféré vers l'organisme fondés sur les valeurs comptables auditées au 1^{er} décembre 2019 :

Notes accompagnant les états financiers

Pour la période se terminant le 31 mars 2020

(en milliers de dollars)

	Action Cancer Ontario	CyberSanté Ontario	Services communs pour la santé Ontario	Qualité des services de santé Ontario	Professions Santé Ontario	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers						
Trésorerie	75 760	9 621	7 934	14 731	1 899	109 945
Placements	84 505	-	-	-	-	84 505
Comptes débiteurs	128 315	19 226	651	110	9	148 311
	<u>288 580</u>	<u>28 847</u>	<u>8 585</u>	<u>14 841</u>	<u>1 908</u>	<u>342 761</u>
Passifs						
Comptes créditeurs et charges à payer	232 496	18 814	7 433	5 874	1 793	266 410
Produits reportés (note 9)	29 422	29 889	706	9 142	680	69 839
Obligations découlant d'un contrat de location-acquisition	933	-	-	-	-	933
Avantages complémentaires postérieurs à l'emploi autres que les prestations du régime de retraite	2 218	-	-	-	-	2 218
Apports reportés liés aux immobilisations (note 12)	3 316	56 826	4 095	853	-	65 090
	<u>268 385</u>	<u>105 529</u>	<u>12 234</u>	<u>15 869</u>	<u>2 473</u>	<u>404 490</u>
Actif net (dette)	20 195	(76 682)	(3 649)	(1 028)	(565)	(61 729)
Actifs non financiers						
Immobilisations corporelles (note 13)	7 891	56 826	4 413	853	1	69 984
Charges payées d'avance et autres actifs	4 132	19 856	4 204	175	234	28 601
	<u>12 023</u>	<u>76 682</u>	<u>8 617</u>	<u>1 028</u>	<u>235</u>	<u>98 585</u>
Actif net (dette) et actifs non financiers transférés vers Santé Ontario	32 218	-	4 968	-	(330)	36 856

5. Trésorerie

La trésorerie comprend un montant de 348 \$ détenu par un tiers au cas où d'anciens membres déposeraient une demande et 88 \$ grevés d'affectations pour une dotation. Ces sommes sont

Notes accompagnant les états financiers

Pour la période se terminant le 31 mars 2020

(en milliers de dollars)

assujetties à des affectations d'origine externe et ne sont pas disponibles pour une utilisation générale.

6. Placements

Les certificats de placements garantis, remboursables sur demande, sont les suivants :

	\$
Taux d'intérêt à 2,60 %, arrivant à échéance le 5 septembre 2020	46 670
Taux d'intérêt à 2,10 %, arrivant à échéance le 21 septembre 2020	7 346
	<u>54 016</u>

7. Comptes débiteurs

	\$
Sommes à recevoir du Ministère	155 180
TVH récupérable	6 828
Autres comptes débiteurs	556
	<u>162 564</u>

8. Comptes créditeurs et charges à payer

	\$
Engagements liés au commerce	79 907
Charges à payer	114 461
Sommes dues au Ministère	34 714
Sommes dues au Ministère – intérêts créditeurs	2 482
Sommes détenues par un tiers au titre d'un régime de retraite (note 5)	348
	<u>231 912</u>

9. Produits reportés

a) L'évolution dans le solde des produits reportés est la suivante :

	Ministère de la Santé \$	Autres bailleurs de fonds \$	Total \$
Produits reportés – au début de la période	-	-	-
Transférés vers Santé Ontario (note 4)	68 928	911	69 839
Fonds reçus	940 441	1 247	941 688
Sommes comptabilisées à titre de produits	(999 080)	(680)	(999 760)
Sommes utilisés pour l'acquisition d'immobilisations (note 12)	(7 003)	-	(7 003)
	<u>(65 642)</u>	<u>567</u>	<u>(65 075)</u>
Produits reportés – à la fin de la période	<u>3 286</u>	<u>1 478</u>	<u>4 764</u>

Notes accompagnant les états financiers

Pour la période se terminant le 31 mars 2020

(en milliers de dollars)

b) Le solde des produits reportés à la fin de la période est grevé d'affectations aux fins suivantes :

	Ministère de la Santé \$	Autres bailleurs de fonds \$	Total \$
Services de cancérologie et de dépistage	1 405	-	1 405
Licences de logiciels	318	-	318
Recherche et éducation	-	1 390	1 390
Dotation	-	88	88
Autre	1 563	-	1 563
	<u>3 286</u>	<u>1 478</u>	<u>4 764</u>

10. Obligations découlant d'un contrat de location-acquisition

L'organisme a reçu des contrats de location-acquisition pour du matériel informatique, dont les taux d'intérêt vont de 5,7 % à 6,1 % et des options d'achat à prix incitatif de 1 \$ à la fin de la location. Le matériel informatique est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur sa durée de vie utile de quatre ans. Les paiements de location minimaux à venir se terminant en janvier 2023 avec le solde des obligations des contrats sont présentés ci-dessous.

2021	\$ 359
2022	359
2023	<u>185</u>
Total des paiements de location minimaux	<u>903</u>
Frais d'intérêts	<u>(73)</u>
Solde des obligations	<u>830</u>
Moins : tranche à court terme	<u>(359)</u>
Obligations à long terme découlant des contrats de location-acquisition	<u>471</u>

Les frais d'intérêts sur les contrats de location-acquisition pendant la période se sont élevés à 17 \$.

11. Charges de retraite et avantages postérieurs à l'emploi

Régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées

L'organisme emploie 1 014 employés membres du Healthcare of Ontario Pension Plan (HOOPP) et 265 employés membres du Régime de retraite de la fonction publique (RRFP). Il s'agit de deux régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées, et les membres recevront des prestations en fonction de la durée de service et de la moyenne annualisée de leurs revenus.

Les cotisations versées aux régimes interentreprises par l'organisme au nom de ses employés pendant la période visée s'élevaient à 3 568 \$ et sont comptabilisées dans la charge Salaires et avantages sociaux, détaillée à la note 15.

Notes accompagnant les états financiers

Pour la période se terminant le 31 mars 2020

(en milliers de dollars)

Régime de retraite des employés de CyberSanté Ontario

L'organisme emploie 645 employés membres du régime de retraite des employés de CyberSanté Ontario. Les cotisations versées par l'organisme à ce régime de retraite à cotisation déterminée pour la période allant du 2 décembre 2019 au 31 mars 2020 s'élevaient à 2 751 \$ et sont comptabilisées dans la charge Salaires et avantages sociaux, détaillée à la note 15.

Avantages complémentaires postérieurs à l'emploi autres que les prestations du régime de retraite

Un régime fermé d'avantages complémentaires postérieurs à l'emploi autres que les prestations du régime de retraite couvrant les soins médicaux et dentaires des employés retraités avant le 1^{er} janvier 2006 a été transféré à l'organisme le 2 décembre 2019. Les prestations versées au cours de la période allant du 2 décembre 2019 au 31 mars 2020 s'élevaient à 60 \$. L'évaluation actuarielle des avantages complémentaires postérieurs à l'emploi autres que les prestations du régime de retraite est datée du 30 novembre 2019 et a été extrapolée jusqu'au 31 mars 2020.

Les renseignements relatifs aux avantages complémentaires postérieurs à l'emploi autres que les prestations du régime de retraite de l'organisme figurent ci-dessous :

	\$
Obligation au titre des prestations constituées	1 591
Gains (pertes) actuariel(le)s non amorti(e)s	584
Avantages complémentaires postérieurs à l'emploi autres que les prestations du régime de retraite	<u>2 175</u>

L'évolution du passif au titre des avantages sociaux futurs durant la période est présentée comme suit :

	\$
Avantages complémentaires postérieurs à l'emploi autres que les prestations du régime de retraite – solde transféré vers Santé Ontario	2 218
Frais d'intérêts	17
Cotisations de capitalisation	<u>(60)</u>
Avantages complémentaires postérieurs à l'emploi autres que les prestations du régime de retraite – solde de fermeture	<u>2 175</u>

La valeur actualisée déterminée par calcul actuariel de l'obligation de prestations constituées est mesurée en fonction des meilleures estimations de la direction fondées sur des hypothèses reflétant la conjoncture économique et les mesures prévues les plus probables, comme suit :

Taux d'actualisation	3,25 %
Taux tendanciels des soins de santé complémentaires	De 6,75 % en 2020 à 3,75 % en 2029 et après
Taux tendanciels des frais dentaires	3,75 %
Années de service restantes des salariés	9 ans

Notes accompagnant les états financiers

Pour la période se terminant le 31 mars 2020

(en milliers de dollars)

12. Apports reportés liés aux immobilisations

La variation du solde des apports reportés liés aux immobilisations est présentée comme suit :

	\$
Solde au début de la période	-
Transférés vers cinq organismes provinciaux (note 4)	65 090
Montants reçus liés aux immobilisations (note 9a)	7 003
Moins : sommes comptabilisées à titre de produits	(8 945)
Solde à la fin de la période	<u>63 148</u>

13. Immobilisations corporelles

Coût	Début de la période	Transférés vers Santé Ontario (note 4)	Acquisitions d'immobilisations	Cession d'immobilisations	Fin de la période
	\$	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique	-	113 466	5 217	(2 094)	116 589
Logiciels	-	181 357	1 069	-	182 426
Mobilier et équipement	-	15 952	4	(25)	15 931
Améliorations locatives	-	19 512	102	-	19 614
Terrains et bâtiments	-	1	-	-	1
Travaux en cours	-	1 750	720	-	2 470
	-	<u>332 038</u>	<u>7 112</u>	<u>(2 119)</u>	<u>337 031</u>

Cumul des amortissements	Début de la période	Transférés vers Santé Ontario (note 4)	Amortissements	Cession d'immobilisations	Fin de la période
	\$	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique	-	85 042	4 070	(1 889)	87 223
Logiciels	-	147 237	4 012	-	151 249
Mobilier et équipement	-	14 142	581	(25)	14 698
Améliorations locatives	-	15 633	580	-	16 213
	-	<u>262 054</u>	<u>9 243</u>	<u>(1 914)</u>	<u>269 383</u>

Valeur comptable nette	\$
Matériel informatique	29 366
Logiciels	31 177
Mobilier et équipement	1 233
Améliorations locatives	3 401
Terrains et bâtiments	1
Travaux en cours	2 470
	<u>67 648</u>

Notes accompagnant les états financiers

Pour la période se terminant le 31 mars 2020

(en milliers de dollars)

14. Charges payées d'avance et autres actifs

	\$
Maintenance du matériel informatique et des logiciels payée d'avance	22 128
Autres charges payées d'avance et autres actifs	1 405
	<u>23 533</u>

15. Charges d'exploitation par article

	\$
Paiement de transfert – Services de cancérologie et de dépistage	430 168
Paiement de transfert – Services relatifs aux maladies rénales chroniques	223 567
Paiement de transfert – Programme de remboursement des médicaments	195 777
Paiement de transfert – Services numériques	12 955
Salaires et avantages sociaux	78 149
Assistance et maintenance de la technologie de l'information	24 602
Acquisition de services	21 473
Amortissements	9 243
Coûts d'occupation	6 295
Services de dépistage	3 585
Autres charges d'exploitation	4 079
Perte sur cession	205
	<u>1 010 098</u>

16. Rémunération du Conseil

Au cours de la période visée, 12 membres ont siégé au Conseil d'administration. Le montant total de la rémunération versée aux membres du Conseil d'administration au cours de la période visée s'élevait à 125 \$.

17. Charges liées aux employés transférés autres que ceux des soins en milieu communautaire et à domicile

Depuis le 2 décembre 2019, conformément aux 14 arrêtés de transfert émis par la ministre en vertu de la Loi, les Réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS) ont collectivement transféré 183 postes d'employés autres que ceux des soins en milieu communautaire et à domicile vers Santé Ontario. Depuis cette même date, l'organisme a conclu un protocole d'entente (PE) avec chacune des cinq régions représentant les 14 RLISS pour établir les attentes liées aux procédures et exigences financières, administratives et de dotation pour la prestation de services entre les RLISS et Santé Ontario. Dans le cadre de ce PE, le RLISS continuent de verser des indemnités et les avantages applicables aux employés transférés. Les employés transférés demeurent sur la liste de paye des RLISS et les charges en salaires et avantages sociaux associées, ainsi que les fonds correspondants, sont enregistrés dans les états financiers des RLISS. Par conséquent, ces dépenses ne figurent pas dans les états financiers de l'organisme. Les dépenses totales liées à ces employés pour la période allant du 2 décembre 2019 au 31 mars 2020 s'élevaient à 11 540 \$.

18. Opérations entre apparentés

La province de l'Ontario contrôle l'organisme du fait de son droit de nommer les membres du Conseil d'administration de l'organisme et est, par conséquent, une partie liée à d'autres organismes qui sont contrôlés par la province ou sous influence notable de celle-ci. Pour mener à bien les objectifs de l'organisme, comme définis par la Loi, l'organisme octroie des fonds pour les besoins liés aux services

Notes accompagnant les états financiers

Pour la période se terminant le 31 mars 2020

(en milliers de dollars)

de santé à ces autres organismes, notamment les hôpitaux et les réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS).

Les opérations entre apparentés, au-delà du financement des besoins liés aux services de santé dicté par la Loi, sont décrits ci-dessous. Les opérations sont évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établi et convenu par les apparentés.

- a) L'organisme a engagé des dépenses de 6 451 \$ auprès d'Hydro One pour des services de réseau. Ce montant est comptabilisé dans le poste de dépense Services numériques dans l'état des résultats. Au 31 mars, les comptes créditeurs et charges à payer comprennent 3 418 \$ à payer à Hydro One.
- b) L'organisme a engagé des dépenses de 2 570 \$ et 673 \$ pour les charges liées à la location de bureaux et d'autres dépenses liées aux installations d'Infrastructure Ontario et du ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs, respectivement. Ces montants sont comptabilisés dans les postes Services numériques et Programme Qualité des services de santé Ontario dans l'état des résultats. Au 31 mars, les comptes créditeurs et charges à payer comprennent 1 283 \$ et 406 \$ à verser à Infrastructure Ontario et au ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs, respectivement.
- c) L'organisme a enregistré des charges de 309 \$ pour la prestation de services administratifs et d'autres services d'assistance du ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs. Ce montant est comptabilisé dans le poste de dépense Services numériques dans l'état des résultats. Au 31 mars, les comptes créditeurs et charges à payer comprennent 698 \$ en lien avec ces services.
- d) L'organisme a conclu une entente de fourniture de services avec le Réseau universitaire de santé pour la prestation de services d'assistance en lien avec l'une de ses applications de technologie de l'information et a engagé 126 \$ dans le cadre de cette entente. Ce montant est comptabilisé dans le poste de dépense Services numériques dans l'état des résultats. Au 31 mars, les comptes créditeurs et charges à payer comprenaient 63 \$ à payer à l'entité.
- e) Dans le cadre d'une entente avec le Collège Mohawk d'arts appliqués et de technologie, l'organisme a engagé des dépenses d'un montant de 31 \$ pour développer des prototypes et procéder à des validations de principe pour l'infrastructure des dossiers de santé électroniques. Ce montant est comptabilisé dans le poste de dépense Services numériques dans l'état des résultats. Au 31 mars, les comptes créditeurs et charges à payer comprennent 31 \$ en lien avec ces services.

19. Engagements

- a) L'organisme a plusieurs engagements contractuels pluriannuels liés à l'exploitation et aux services de technologie de l'information. Les paiements qu'exigent ces contrats sont les suivants :

	\$
2021	49 671
2022	19 344
2023	9 644
2024	-
2025	-
	<hr/> 78 659

Notes accompagnant les états financiers

Pour la période se terminant le 31 mars 2020

(en milliers de dollars)

Les engagements ci-dessus comprennent 52 753 \$ à verser à Hydro One dans le cadre d'un contrat de services de réseau et 3 545 \$ à payer au ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs pour des frais liés à l'installation.

- b) L'organisme a plusieurs engagements contractuels pluriannuels liés à la location de bureaux. Les paiements qu'exigent ces contrats sont les suivants :

	\$
2021	14 516
2022	10 876
2023	6 939
2024	2 816
2025	2 487
	<hr/> <hr/> 37 634

Les engagements ci-dessus comprennent 19 289 \$ à verser à Infrastructure Ontario.

20. Éventualités

L'organisme est membre du Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (HIROC), le régime d'autoassurance créé par les hôpitaux et d'autres organismes. Si le total des primes payées ne suffit pas pour régler les réclamations, l'organisme sera tenu de fournir des fonds supplémentaires à titre de participant au régime. Depuis sa création, le HIROC a accumulé un excédent non affecté qui représente le total des primes payées par tous les assurés cotisants, majoré des produits de placements et minoré de l'obligation au titre des réserves et des charges pour réclamations et des charges d'exploitation.

Dans le cours normal de ses activités, l'organisme est soumis à plusieurs réclamations réelles et potentielles. La direction a enregistré sa meilleure estimation du passif potentiel lié à ces réclamations lorsqu'il est probable qu'un passif existe et qu'il peut être estimé. Dans d'autres cas, l'issue des réclamations ne peut pas être déterminée à ce stade.

Toutes les pertes supplémentaires liées aux réclamations seront comptabilisées pendant l'exercice au cours duquel l'élément passif peut être estimé ou des ajustements à tout montant comptabilisé sont jugés nécessaires.

21. Garanties

Indemnisation des administrateurs et des dirigeants

Les règlements administratifs de l'organisme prévoient l'indemnisation de ses administrateurs et dirigeants, des anciens administrateurs et dirigeants et des autres personnes qui ont siégé à des comités du conseil, pour les frais engagés en rapport avec des actions en justice, des poursuites et autres litiges découlant de leurs services, et pour tous les autres frais engagés ou subis dans le cadre de leurs fonctions. Cette indemnisation ne s'applique pas aux frais qui résultent d'une malhonnêteté, d'une négligence volontaire ou d'une faute de leur part.

La nature de cette indemnisation ne permet pas à l'organisme d'estimer de manière raisonnable le montant maximal qu'il pourrait être tenu de verser à des contreparties. Pour compenser des versements éventuels, l'organisme a souscrit auprès du HIROC une assurance responsabilité

Notes accompagnant les états financiers

Pour la période se terminant le 31 mars 2020

(en milliers de dollars)

maximale pour ses administrateurs et dirigeants. L'organisme n'a versé aucune somme au titre de ces indemnités et aucun montant ne figure dans les états financiers ci-joints au titre de cette éventualité.

Autres conventions relatives aux indemnités

Dans le cours normal de ses activités, l'organisme conclut des accords relatifs à l'indemnité de tiers, y compris l'indemnité des propriétaires des locaux loués par l'organisme; l'indemnité du Ministère en cas de réclamations, d'actions en justice, de poursuites et d'autres litiges fondés sur des actes ou omissions des groupes représentant les médecins, radiologistes, gynécologues et oncologues selon certaines modalités de financement; et l'indemnité des hôpitaux d'accueil appliquant du programme intégré de cancérologie en cas de réclamations, d'actions en justice, de coûts, de dommages-intérêts et de charges résultant de tout manquement de l'organisme à ses obligations aux termes de l'entente d'intégration des programmes de lutte contre le cancer et des documents connexes.

Les modalités de ces indemnités varient selon l'accord sous-jacent, mais s'appliquent normalement pendant toute la durée de celui-ci. Dans la plupart des cas, l'accord ne prévoit aucun plafond relatif au montant maximal éventuel d'une indemnité, ce qui empêche l'organisme d'estimer de façon raisonnable son risque éventuel maximal. L'organisme n'a versé aucune somme au titre de ces indemnités et aucun montant ne figure dans les états financiers ci-joints au titre de cette éventualité.

22. Instruments financiers

Les instruments financiers de l'organisme sont exposés à certains risques financiers, notamment le risque lié au crédit, le risque lié au taux d'intérêt et le risque lié aux liquidités.

Risque lié au crédit

Le risque lié au crédit découle de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements détenus auprès d'institutions financières et de l'exposition aux comptes débiteurs en souffrance. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements sont détenus auprès de grandes institutions financières qui affichent des cotes de crédit élevées attribuées par des agences de notation, ce qui réduit l'exposition au risque lié au crédit. L'organisme évalue la solvabilité des contreparties en tenant compte de leur situation financière et d'autres facteurs. Le risque lié aux comptes débiteurs est minime, car la plupart des comptes débiteurs sont à recevoir des gouvernements fédéral et provinciaux ou d'organismes contrôlés par ceux-ci.

L'exposition maximale au risque lié au crédit de l'organisme en lien avec les comptes débiteurs au 31 mars 2020 se présente comme suit :

Notes accompagnant les états financiers

Pour la période se terminant le 31 mars 2020

(en milliers de dollars)

	0 à 30 jours \$	31 à 60 jours \$	61 à 90 jours \$	Plus de 91 jours \$	Total \$
Sommes à recevoir du Ministère	152 970	-	-	2 210	155 180
TVH récupérable	6 828	-	-	-	6 828
Autres comptes débiteurs	390	64	2	100	556
Sommes à recevoir	160 188	64	2	2 310	162 564

Une provision pour perte de valeur de 10 \$ a été comptabilisée et comprenait les montants ci-dessus.

Risque lié au taux d'intérêt

Le risque lié au taux d'intérêt désigne le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers varient en raison des fluctuations des taux d'intérêt du marché. L'organisme n'est exposé au risque lié au taux d'intérêt qu'à l'égard de ses placements. L'organisme ne s'attend pas à ce que les fluctuations des taux d'intérêt du marché aient une incidence importante sur sa performance financière et n'utilise aucun instrument dérivé. L'organisme atténue son exposition au risque lié au taux d'intérêt à l'égard de ses placements en achetant des certificats de placement garanti assortis de courtes échéances et d'exigences.

Risque lié aux liquidités

Le risque lié aux liquidités désigne le risque que l'organisme ne soit pas en mesure de régler ses obligations en matière de flux de trésorerie lorsqu'elles sont exigibles. L'organisme atténue ce risque en surveillant ses activités financières et ses sorties de trésorerie, et en effectuant des placements qui peuvent être convertis en trésorerie à court terme en cas de sorties de trésorerie imprévues. Le tableau suivant présente les échéances contractuelles (flux de trésorerie contractuels non actualisés) des passifs financiers :

	0 à 30 jours \$	31 à 60 jours \$	61 à 90 jours \$	Plus de 91 jours \$	Total \$
Engagements liés au commerce	16 829	38 403	14 317	10 358	79 907
Charges à payer	114 461	-	-	-	114 461
Sommes dues au Ministère	4 027	-	-	30 687	34 714
Sommes dues au Ministère – revenu des intérêts	2 251	-	-	231	2 482
Sommes détenues par un tiers au titre d'un régime de retraite	-	-	-	348	348
Sommes à payer	137 568	38 403	14 317	41 624	231 912

Notes accompagnant les états financiers

Pour la période se terminant le 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

23. Événement postérieur

Le 1^{er} janvier 2020, le Règlement de l'Ontario 390/19 pris en application de la Loi, a donné à la ministre le pouvoir de transférer le Réseau Télémédecine Ontario (OTN) vers Santé Ontario. Le 13 mars 2019, la ministre a émis un arrêté de transfert destiné au Réseau Télémédecine Ontario. Depuis le 1^{er} avril 2020, les employés, les actifs, les passifs, les droits et les obligations d'OTN ont été pleinement transférés vers Santé Ontario.